

Exécutoire le 14 avril 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 20

Votants : 23

Date de la convocation : 18 mars 2025

Delib20250305

**Séance du
31 mars 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
M. Jérôme PIERRE M. Didier LIZORET.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND , désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250305**OBJET : Affectation des résultats – Budget ville – Résultats de l'exercice 2024**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte des résultats suivants :

Fonctionnement

Recettes 2024	6 820 375,77 €
Dépenses 2024	6 805 543,85 €
Excédent de l'exercice	14 831,92 €
Excédent antérieur reporté	300 000,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé	314 831,92 €

Investissement

Recettes 2024	1 144 094,34 €
Dépenses 2024	1 189 565,62 €
Excédent de l'exercice	254 528,72 €
Excédent antérieur reporté	4 387 266,22 €
Excédent d'investissement cumulé	4 641 794,94 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	338 447,06 €
Besoin de financement pour les restes à réaliser	338 447,06 €

L'excédent d'investissement cumulé de 4 641 794,94 € (c'est-à-dire l'excédent d'investissement de l'exercice augmenté de l'excédent antérieur reporté) auquel on ajoute le besoin de financement dégagé par les Restes à réaliser de 338 447,06 €, fait ressortir un excédent de financement de 4 303 347,88 €.

- décide de virer la somme de 14 831,92 € de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement afin de financer les opérations prévues au budget 2025 et de reporter 300 000 € en excédent de fonctionnement.

Exécutoire le 14 avril 2025

Ce qui donnera au budget primitif 2025 :

art 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	14 831,92 €
art 002 : excédent de fonctionnement reporté	300 000,00 €
art 001 : excédent d'investissement reporté	4 303 347,88 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 3 avril 2025



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN